

**Sujet :** [INTERNET] RE: Stérilisation des œufs de Goélands  
**De :** > yann.lebelleguy (par Internet) <yann.lebelleguy@ville-dinard.fr>  
**Date :** 13/02/2024 à 16:31  
**Pour :** RIOCHE Yann (Chargé de mission Biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif  
<yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr>  
**Copie à :** DELORME virginie <virginie.delorme@ville-dinard.fr>, caroline LE CERF  
<caroline.lecerf@ville-dinard.fr>, ODOARD stephan <stephan.odoard@ville-dinard.fr>, CABOT  
Catherine <catherine.cabot@ville-dinard.fr>

Bonjour Monsieur RIOCHE,

Je vous prie de bien vouloir trouver notre nouvelle demande de dérogation ci-jointe, comme convenu.

Cordialement.



**PÔLE TERRITOIRE**

Direction des Services Techniques | Services Voirie - Espaces Publics



**Yann LE BELLEGUY**  
Responsable

06 67 51 87 34  
yann.lebelleguy@ville-dinard.fr

**De :** RIOCHE Yann (Chargé de mission Biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif <yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr>

**Envoyé :** jeudi 1 février 2024 16:09

**À :** LE BELLEGUY Yann <yann.lebelleguy@ville-dinard.fr>

**Objet :** Re: [INTERNET] RE: Stérilisation des œufs de Goélands

Monsieur Lebelleguy,

Suite à notre échange téléphonique de ce jour, je vous confirme que la commune de Dinard dispose d'une dérogation à la réglementation sur les espèces protégées, autorisant la stérilisation des œufs de Goélands argentés sur les secteurs considérés comme urbains où une prolifération de cette espèce et ses conséquences en terme de nuisances ont été constatés.

Cette dérogation triennale arrivant à échéance, il me semble utile de vous rappeler ci-après les éléments attendus par notre service, et précisés par l'arrêté ministériel du 19/12/2014 (en p.j.), pour solliciter un éventuel renouvellement de cette dérogation pour l'année 2024, voire 2025 et 2026.

Outre votre bilan de stérilisation pour l'année 2003, ainsi que les éléments d'informations précisés aux articles 6 et 7 de l'arrêté ministériel précité, la demande de renouvellement devra notamment comporter le cerfa n°13 616\*01 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2501>) et détailler les points suivants:

- évolution des populations de Goélands pendant les 3 années écoulées sur la commune, intégrant une approche sur les communes voisines ;

- observations d'éventuels report et/ou déplacement des populations ;
- appréciation de l'efficacité des traitements réalisés et impact sur les populations de Goélands.

Dans cette optique, je vous invite à vous rapprocher des communes environnantes, effectuant, ou non, des traitements de stérilisation (ST Malo), afin d'avoir une meilleure approche de la situation globale et des moyens les plus adaptés pour lutter contre les nuisances constatées, sans pour autant engendrer de risque pour les populations de cette espèce protégée.

La durée d'instruction des demandes, incluant la consultation du public au titre de l'article L120-1 du code de l'environnement, étant d'environ 2 mois, je vous invite à me transmettre votre demande pour fin décembre au plus tard, compte-tenu, d'une part, des périodes prévisionnelles autorisées pour les traitements de stérilisation, et considérant par ailleurs que des recours administratifs sont possibles.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

**Yann RIOCHE**  
Chargé de mission Biodiversité  
SEB/P-planif  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Le Morgat 12 rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX  
Bureau : 218a  
Tel : +33 2 21 86 28 57 - Mobile : +33 6 60 38 05 39  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Le 23/01/2024 à 12:03, > yann.lebelleguy (par Internet) a écrit :

Bonjour et bonne année Monsieur RIOCHE,

Je vous prie de trouver ci-joint nos éléments sur 2023.

Cordialement.

Yann LE BELLEGUY

---

**De :** RIOCHE Yann (Chargé de mission Biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif <[yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr)>

**Envoyé :** vendredi, janvier 5, 2024 9:00:52 AM

**À :** LE BELLEGUY Yann <[yann.lebelleguy@ville-dinard.fr](mailto:yann.lebelleguy@ville-dinard.fr)>

**Objet :** Stérilisation des œufs de Goélands

Bonjour et meilleurs vœux,

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT  
 LA DESTRUCTION  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\*Cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande\*

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Article du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
 ou Denomination (pour les personnes morales) : Sauve de Diraud  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° 41 Rue Bp Levard Feary BP 30136  
 Commune Diraud  
 Code postal 35200  
 Nature des activités : collecte verte territoriale  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Geelbeldreugels (Lanius excubitor)</u>	<u>13</u>	<u>Nids en 2023</u>
B2	<u>36</u>	<u>Nids en 2022</u>
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?**

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale régionale ou nationale : Cette opération s'inscrit dans le cadre de la gestion d'un équilibre local  
 Suite sur papier libre évaluation locale

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
Dérogation l'usage de pratiques autorisées en fonction de l'opération envisagée

**DE LA CAPTURE OU ENLEVEMENT**

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : Staubacher des œufs

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Formateur Ornithologique

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : .....

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : .....

Départements : .....

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Compte rendu de la campagne de l'entrepreneur spécialiste joint à ce document et rendu de celle-ci des nids pour la campagne de 2022 et 2023

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Dinard  
le 06/02/2024  
Votre signature



Pour le Maire et par délégation,  
Catherine CABOT,  
Conseillère municipale

*(Handwritten signature)*

**Dinard 2023**  
**Bilan de campagne**  
**Stérilisation des nids de goéland**

**1) Synthèse des interventions :**

Total des signalements : **138** (135 + 3)

Nombre total de signalements effectués au 1<sup>er</sup> passage : **135**  
Nombre de signalements du 1<sup>er</sup> passage avec découverte de nid(s) : **50**  
Nombre d'adresses signalées entre les 2 passages : **3**  
Nombre de signalements effectués au 2<sup>e</sup> passage : **98**  
Nombre de signalements du 2<sup>e</sup> passage avec découverte de nid(s) : **45**  
(Total des signalements visités pendant les deux passages : **233** (135 + 98))

Total nids trouvés avant recoupement : **113** (58 + 55)

Total des nids au 1<sup>er</sup> passage : **58**  
Nombre de nids traités : **40**  
Nombre de nids non-traités : **18** (dont 10 vides)  
Nombre d'œufs stérilisés : **104**  
Nombre de poussins repérés : **20**

Total des nids au 2<sup>e</sup> passage : **55**  
Nombre de nids traités : **15**  
Nombre de nids non-traités : **40** (dont 22 vides)  
Nombre d'œufs stérilisés : **26**  
Nombre de poussins repérés : **34**

Recoupement des nids par signalement :

Total des nids similaires aux 2 passages : **50**  
Total des nids disparus entre les deux passages : **3**  
Total des nids supplémentaires trouvés au second passage sur les mêmes signalements : **2**  
Total des nids supplémentaires trouvés sur les adresses signalées après le premier passage : **3**  
Total des naissances trouvées sur les adresses signalées après le premier passage : **3**

Total des nids trouvés après recoupement : **63** (sur **138** signalements) (**113** - 50)

Total des œufs stérilisés pendant toute la campagne : **130** (104 + 26) et **54** poussins observés

## **2) Présentation de la campagne :**

2.1) Cette saison 2023 était pour CDSI la seconde intervention sur la ville de Dinard, et notre expérience de l'année passée nous a permis d'évoluer de manière plus efficace, grâce à une meilleure connaissance des lieux. Lors de notre intervention au mois de mai, les conditions météorologiques nous ont amené à devoir nous adapter, en restant sur place plus longtemps que nous l'avions prévu, car nous ne pouvions pas voler pendant l'ensemble des journées. Le vent était en effet souvent trop fort pour que nous puissions voler pendant les après-midi. Au mois de juin, au contraire, la météo a été bien plus favorable, ce qui nous a offert la possibilité d'aller nettement plus vite.

2.2) Au début de cette campagne, nous avons une liste de 149 signalements, séparés entre une partie particulier et une autre public. Après avoir effectué une inspection approfondie des listes fournies, nous avons éliminés 14 doublons qui signalaient les mêmes adresses, ce qui nous a amené à un nombre total de 135 signalements à effectuer. Au premier passage, 85 d'entre eux n'avaient aucun nid, ce qui nous a amené pour le deuxième passage, comme l'an passé, à concentrer nos efforts aux endroits où nous en avons trouvé, ainsi que sur ceux où il était possible qu'il y en ait qui apparaisse.

Entre les deux passages, 25 adresses nous ont été ajoutés par la commune, sur lesquelles 22 étaient déjà sur la liste de départ, ce qui nous a laissé 3 signalements supplémentaires. Avec ceux que nous avons décidé de mettre de côté pour cause d'absence de goéland, nous avons donc effectué 98 signalements au mois de juin.

2.3) Comme pour la saison dernière, nous avons voulu reprendre au chapitre 1, « Synthèse des interventions », l'intégralité des résultats présents dans le tableau Excel que nous fournissons dans notre dossier, tout en éclaircissant les enseignements qu'ils apportent. En effet, le fait de faire un recoupement nous permet de donner une image plus réaliste de la situation, en évitant des amplifications sans intérêt. Nous tenons ici à préciser une nouvelle fois que si nous effectuons ce travail sur le nombre total de nid trouvé, il nous est plus difficile de le faire pour les œufs ainsi que les poussins, leur nombre étant donc à chaque fois des chiffres bruts.

## **3) Conclusion :**

3.1) Sur la ville de Dinard, nos observations confirment en 2023 que la majorité des nids se trouvent au centre-ville, ou dans l'environnement proche. A l'instar de l'année passée, un seul couple de goéland brun a été repéré sur la ville, ce qui veut dire que la grande majorité des laridés sur la commune sont des goélants argentés.

3.2) Par rapport au nombre de poussins observés, il est intéressant de noter que sur les 54 qui ont été recensé en 2023, 20 d'entre eux étaient déjà nés au moment du premier passage, et que certains d'entre eux ont pu être recomptés au second. Ce résultat montre qu'il faudra intervenir plus tôt les saisons prochaines, afin de maximiser l'efficacité des traitements. Ces chiffres sont aussi à mettre en relation avec le nombre

de nids non-traités, souvent car ils étaient vides, mais dont l'accroissement vis-à-vis de 2022 est notable. En prévoyant une première intervention plus tôt au mois de mai, ces résultats seraient certainement moindres qu'ils ne le sont aujourd'hui.

3.3) Sur le plan opérationnel, notre équipe sur le terrain a rencontré en plusieurs endroits des habitants qui n'étaient pas au courant de nos interventions sur leurs toits, et même si la plupart était plutôt accueillant à cet égard, certains ont exprimé une certaine réticence, voire même, comme cela est écrit dans le tableau, jusqu'à refuser que nous survolions leur logement. Par expérience dans d'autres villes, nous savons qu'il arrive que ce soit les voisins d'une habitation qui constate puis informe les services communaux de la présence de nid sur une propriété. A ce sujet, nous pensons qu'il serait important, afin de garantir une atmosphère sereine sur le terrain, que les habitants chez qui nous devons intervenir aient accepté notre passage.

3.4) Enfin, pour revenir sur les résultats, un point qu'il est utile d'observer est que notre entreprise à traiter davantage de nids en 2023 qu'en 2022, avec un nombre général plus important également. Etant donné que nous avons eu cette année une liste de signalement plus grande que la saison dernière, cette évolution nous paraît rester cohérente par rapport aux chiffres de 2022, et nous montre en fait que la population de goéland est demeurée stable, d'une année sur l'autre, concernant la ville de Dinard.

*En espérant que ce bilan réponde à vos attentes, l'équipe de CDSI vous remercie pour la confiance que vous lui accordez, et reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.*





**Dinard 2022**  
**Bilan de campagne**  
**Stérilisation des nids de goéland**

**1) Synthèse des interventions :**

Total des signalements : **122** (118 + 4)

Nombre total de signalements effectués au 1<sup>er</sup> passage : **118**  
Nombre de signalements du 1<sup>er</sup> passage avec découverte de nid(s) : **41**  
Nombre d'adresses signalées entre les 2 passages : **4**  
Nombre de signalements effectués au 2<sup>e</sup> passage : **60**  
Nombre de signalements du 2<sup>e</sup> passage avec découverte de nid(s) : **41**  
(Total des signalements visités pendant les deux passages : **178** (118 + 60))

Total nids trouvés avant recoupement : **96** (48 + 48)

Total des nids au 1<sup>er</sup> passage : **48**  
Nombre de nids traités : **41**  
Nombre de nids non-traités : **7**  
Nombre d'œufs stérilisés : **105**  
Nombre de poussins repérés : **1**

Total des nids au 2<sup>e</sup> passage : **48**  
Nombre de nids traités : **30**  
Nombre de nids non-traités : **18**  
Nombre d'œufs stérilisés : **63**  
Nombre de poussins repérés : **19**

Recoupement des nids par signalement :

Total des nids similaires aux 2 passages : **40**  
Total des nids disparus entre les deux passages : **5**  
Total des nids supplémentaires trouvés au second passage sur les mêmes signalements : **4**  
Total des nids supplémentaires trouvés sur les adresses signalées après le premier passage : **2**  
Total des naissances trouvées sur les adresses signalées après le premier passage : **2**

Total des nids trouvés après recoupement : **56** (sur **122** signalements) (96 - 40)

Total des œufs stérilisés pendant toute la campagne : **168** (105 + 63) et **20** poussins observés

## **2) Présentation de la campagne :**

2.1) Cette saison 2022 était pour CDSI la première intervention sur la ville de Dinard, et dans ce contexte il était très important pour nous de se faire assez vite une idée concrète de la situation. C'est pourquoi nous avons voulu donner au premier passage un temps plus long, afin d'investiguer minutieusement chaque signalement, pour se concentrer au second sur ceux où il était le plus utile d'aller.

Comme nous travaillons avec des drones, l'ensemble des adresses a pu être inspecté, sans qu'aucun endroit ne soit resté inaccessible. Cela nous permet donc d'avoir une vision précise de la population de goéland sur la ville.

2.2) Au début de cette campagne, nous avons une liste de 118 signalements, séparés entre une partie particulier et une autre public. Après un premier passage où nous n'avons rien trouvé sur 77 adresses, nous avons décidé de concentrer nos efforts aux endroits où nous avons trouvé des nids, ainsi que sur ceux qui nous semblaient susceptibles d'en accueillir. Avec les 4 signalements supplémentaires que nous avons eus entre les passages, nous en avons donc effectué 61 au second.

2.3) Au chapitre 1 « Synthèse des interventions », nous avons voulu reprendre l'intégralité des résultats présents dans le tableau Excel que nous fournissons dans notre dossier, tout en éclaircissant les enseignements qu'ils apportent. En effet, le comptage des nids de manière brut d'un passage à l'autre nous amène à une exagération inutile de la situation, en comptant deux fois tous ceux du deuxième passage que nous avons déjà noté au premier. L'intérêt du travail de recoupement est donc de donner une image plus réaliste de ce que nous avons recensé.

2.4) Il est cependant important de noter que ce recoupement, que nous appliquons pour les nids, n'est pas possible à effectuer pour les œufs, car nous ne pouvons jamais savoir lors du second passage si ceux que nous trouvons sont les mêmes que la première fois, ou bien de nouveaux. Effectivement, il est fréquent chez les goélands, lorsqu'ils ont un doute quant à la naissance prochaine de leur poussin, qu'ils ouvrent eux-mêmes la coquille pour vérifier s'il y a bien quelque chose à l'intérieur. Dans ce cas, et quand ils s'aperçoivent que leurs efforts n'ont servis à rien, il peut arriver que la femelle soit en capacité de pondre à nouveau.

C'est pourquoi nous traitons tous les œufs que nous trouvons, et que dans le comptage nous n'effectuons aucun recoupement, même si nous savons que le nombre obtenu est substantiellement plus élevé qu'il ne devrait l'être.

## **3) Conclusion :**

3.1) Sur la ville de Dinard, nos observations ont montré que la majorité des nids se trouvent au centre-ville, ou dans l'environnement proche. Nos recherches étant restées essentiellement tournées autour de la liste des signalements, nous n'avons rencontré aucun endroit qui puisse être désigné comme une zone de concentration importante. En effet, il n'y avait la plupart du temps qu'un seul nid sur les signalements où il y avait quelque chose.

3.2) Un point notable est que nous n'avons rencontré qu'un seul couple de goéland brun sur l'ensemble de la ville. Cela veut dire que 99% de la population de laridé sur Dinard sont des goélands argentés.

3.3) Il est également important de s'intéresser au nombre de naissance que nous avons observé. Lors du premier passage, un seul poussin avait été repéré, ne faisant donc pas partie des œufs que nous avons traités car il était déjà trop tard. Au second passage, 19 oisillons ont été découverts, dont 2 sur un signalement que nous n'avions pas sur notre liste au mois de mai. Cela veut donc dire que sur plus d'une centaine de nid stérilisé au premier passage, seuls 17 poussins ont pu éclore, par rapport à la plus d'une centaine qu'ils auraient pu être.

3.4) Enfin, il est intéressant d'observer qu'entre les deux passages, 5 nids avaient complètement disparu. Nous savons que sur chacun d'entre eux, il y avait à chaque fois entre 2 et 3 œufs à l'intérieur au moment du traitement. Loin d'être des cas isolés, notre expérience nous a montré qu'il arrive souvent que les goélands, après avoir constaté l'échec de leur ponte, décide de migrer, en enlevant toute trace de leur présence. Ces disparitions, qui peuvent bien sûr être associées en de rares cas à une intervention humaine directe, sont en fait la plupart du temps un effet réel immédiat de nos interventions.

#### 4) Recommandations :

4.1) Comme nous en avons parlé lors de notre réunion, il pourrait être intéressant de communiquer avec les entreprises de la commune afin de savoir si elles ont un problème de nidification. Par expérience sur la ville voisine de Saint-Malo, il n'est pas rare que les toits d'usine soient pour les goélands d'excellents terrains de reproduction, pouvant même devenir des zones de proliférations majeures. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait peut-être intéressant de leur poser la question.

4.2) Enfin, étant donné que nous intervenons par drone, il est fréquent que les plaignants ne nous voient pas toujours intervenir chez eux, et que nous n'avons pas forcément besoin de les contacter pour effectuer nos missions. De là, nous voyons bien les retours que certains d'entre eux envoient aux services municipaux, car, ne sachant pas si nous sommes passés, ils ont l'impression que rien n'a été fait pour eux.

Pour tenter de résoudre ce problème, nous pensons qu'il serait possible que nous déposions un avis de passage à chaque signalement, imprimé par la mairie, qui pourrait les rassurer quant à la prise en considération de leur plainte.

*En espérant que ce bilan réponde à vos attentes, l'équipe de CDSI vous remercie pour la confiance que vous lui accordez, et reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.*

